

Rentrée 2024

Choc des savoirs Métiers

Grève le 1^{er} février

Congrès - votes internes
Rapport financier académique

Éditorial

2024, année olympique

Des vœux de Macron où il fait huit fois fait usage du vocabulaire guerrier durant ses vœux adressés le : « réarmement civique », « réarmement économique », « réarmement des services publics » pour égrainer ses totems (niveau des élèves, autorité des professeur-es, Service National Universel...).

Un remaniement ministériel sans grand suspense avec comme premier message politique « Le plus jeune Premier ministre et le plus jeune président ».

Un premier jour en exercice pour Amélie Oudéa-Castera, ministre à mi-temps de l'Éducation (enfin, après les jeux) et une première violente attaque frontale contre l'école publique et laïque, avec un vibrant hommage... à l'école confessionnelle privée !

Voilà toute la com' de cette nouvelle année.

La réalité est tout autre : une politique gouvernementale qui s'affiche ouvertement à droite, une augmentation de 24,61 € bruts par mois pour l'ensemble des agent-es, quels que soient leur catégorie, leur grade pour la seule année 2024 quand l'inflation dépasse les 3,7 % en 2023, que le gaz risque d'augmenter, tout comme les frais de santé, et que la solidarité générationnelle est remise en cause...

Et dans l'éducation, la mise en place d'une École de l'assignation scolaire et sociale, la suppression d'une heure d'enseignement en 6^{ème} (c'est bien connu, c'est en supprimant des heures que les élèves progressent !), toujours l'équivalent de 100 postes entiers de cours non assurés dans nos collèges et lycées et la suppression de 32 postes dans notre académie (pour théoriquement 561 élèves de moins) après les annonces d'Attal...

Macron et ses sbires ne cessent d'annoncer des chocs. Mais nous voyons bien que nous sommes tristement sur une continuité de la politique de casse du service public d'éducation avec la suppression de milliers de postes (le nombre de TZR a diminué de 34 % à la rentrée 2023), la dégradation des conditions d'enseignement et d'apprentissage des élèves, pour favoriser l'entre-soi des établissements privés.

Alors, en janvier, faisons-nous entendre et préparons la grève massive du 1^{er} février !

Pour 2024, souhaitons-nous, non pas de participer, mais de gagner !

François Lecointe

Ce bulletin est consacré à l'actualité, la mobilisation du 1^{er} février et à la vie interne du SNES-FSU.

Pour toutes les opérations de carrière qui se déroulent en janvier (mutations inter, congé formation, détachement, poste aménagé, accès aux corps des agrégé-es par liste d'aptitude..., consultez grenoble.snes.edu pour connaître le calendrier, retrouver les circulaires et nos analyses.

Commission administrative académique

Nous tenons notre CA académique deux jours après la séquence médiatique qui a commencé avec l'adoption de la loi immigration et s'est terminée avec la nomination de Gabriel Attal comme premier ministre, une séquence politique qui se résume dans le vocabulaire guerrier des vœux d'Emmanuel Macron le 31 décembre. **Personne n'est dupe de l'opération médiatique et de la volonté d'Emmanuel Macron, avant les élections européennes, de reconstruire son image après le bilan social et politique du gouvernement Borne qui n'a eu de cesse de mépriser la démocratie politique et la démocratie sociale, le point d'orgue étant le passage en force sur la réforme des retraites.** Le vote des député·es contre le projet de loi Darmanin a ouvert une crise, fragilisant le propre camp de la majorité présidentielle.

Le projet de loi immigration est l'un des symptômes de la dérive idéologique et politique continue de la majorité présidentielle. Le texte déjà dangereux porté par le ministre de l'Intérieur, dénoncé depuis le départ par la FSU comme par les collectifs de sans-papiers, toutes les ONG, les associations de défense des droits fondamentaux des étranger·es, ainsi que par la Défenseure des Droits, a été encore durci avec le soutien actif de la droite et de l'extrême droite. Cette loi renforce la précarité des sans-papiers et leur répression, facilite leur expulsion plutôt que leur régularisation, supprime des droits sociaux. Il prend toute une série de mesures xénophobes qui fragiliseront fortement les droits de toutes et tous les étranger·es présent·es sur le territoire français ou qui s'apprêteraient à demander à y séjourner, mettant ainsi en place des éléments de préférence nationale. Le gouvernement a ainsi cédé à la spirale de surenchère venue de l'extrême-droite pour restreindre encore les droits des étranger·es. Et ce n'est qu'un élément parmi tant d'autres de cette dérive entamée sur à peu près tous les sujets, y compris l'éducation avec les applaudissements du Rassemblement national lors des multiples annonces du ministre de l'éducation Gabriel Attal. **Dans ce secteur, le SNES-FSU appelle la profession à combattre les idées réactionnaires, à tous les niveaux y compris des établissements, en s'opposant à la présence d'élus·es d'extrême-droite et aux projets et interventions en contradiction avec notre projet.**

Lors de ses vœux, Emmanuel Macron a fait l'éloge de son action 2023 : « Les retraites, l'assurance chômage, la relance de nos industries vertes, l'accélération de France 2030, la refondation du lycée professionnel, la réforme de Pôle emploi et du revenu de solidarité active ». Le constat de sa politique est sans appel : les derniers résultats de l'Insee indiquent que **la proportion de personnes en situation de privation matérielle et sociale augmente significativement, atteignant son plus haut niveau depuis 2013, soit 14 % de la population de France métropolitaine.**

Ainsi, 9 millions de personnes déclarent subir des privations, c'est-à-dire des difficultés pour couvrir certaines dépenses de la vie courante, particulièrement l'alimentation qui a augmenté de plus de 8 % sur l'année 2023. **Les augmentations du point d'indice de 3,5 puis 1,5 % en 2023 pour les agent·es et de 5,3 % des pensions ne compensent pas l'augmentation des coûts de l'alimentation, de l'énergie, des complémentaires santé...**

Et pour 2024 ? Le gouvernement compte en rester aux mesures mises en place en 2022 et 2023, mesures loin de compenser le regain d'inflation enregistré depuis deux ans et encore moins les pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis plus de vingt ans par les actif·ves et par les retraité·es. Un nouveau gel des rémunérations en 2024 va détériorer un peu plus le pouvoir d'achat, accélérer le décrochage de la Fonction publique par rapport au secteur privé et accentuer sa perte d'attractivité. À nouveau, des voix se font entendre sur la nécessité de sous-indexer les pensions pour faire des économies. **L'annonce d'un projet de loi, déclinaison du projet présidentiel, sans qu'aucune discussion ou information ne soit intervenue préalablement ne peut qu'inquiéter, projet de loi qui risque de se durcir et mettre en danger le statut et installer des politiques de carrière et de rémunération au mérite.**

Dans le prolongement de la contre-réforme des retraites, l'ex première ministre a chargé le COR (Conseil d'orientation des retraites) de mener une réflexion sur « la nécessité d'une évolution des droits familiaux et



la proportion de personnes en situation de privation matérielle et sociale augmente significativement, atteignant son plus haut niveau depuis 2013, soit 14 % de la population de France métropolitaine.

du 11 janvier 2024

conjugaux ». Ce sont les bonifications pour enfants (dans le privé) et les pensions de réversion (dans la Fonction publique) qui sont visées, dispositifs qui réduisent les inégalités femmes-hommes. **L'alignement des régimes sur le moins disant permettrait de réduire des coûts jugés trop élevés.**

Dans l'éducation, le changement de ministre ne va pas infléchir la politique.

Le court passage de Gabriel Attal au ministère de l'Éducation nationale a été emblématique d'une volonté de flatter la frange réactionnaire de l'opinion, le plus souvent contre les attentes des personnels et de l'intérêt général. En poursuivant la mise en œuvre d'une réforme du lycée professionnel qui va à l'encontre des besoins de la société, en proposant des dispositifs à fort impact médiatique mais à rebours des besoins des élèves et qui renforcent le tri social, en refusant de poursuivre la dynamique de revalorisation salariale à peine engagée par ses prédécesseurs, Gabriel Attal, en tant que ministre, a beaucoup communiqué en se faisant le champion de l'ultracrepidarianisme, mais peu agi pour renforcer le service public.

En quelques semaines, Gabriel Attal a cependant réussi à mettre en œuvre l'école du tri social, en dégradant toujours plus les conditions de travail.

L'annonce du « Un enseignant devant chaque classe » a conduit à des pressions sur les personnels, des remises en cause du droit à la formation et du droit syndical. **Résultat : il manque toujours l'équivalent de 100 postes non pourvus dans notre académie et ce n'est pas le manque cruel de TZR qui entre 2021 et 2023 sont passé-es de 839 à 556, alors qu'ils devraient être 1 300 (8 % des professeur-es et CPE) pour répondre aux besoins, et la gestion calamiteuse des contractuel-les qui vont résoudre la situation.** Dernière rustine en date : **le rectorat expérimente des TZR en visio.** Le SNES-FSU est intervenu suite à des pressions sur des personnels pour accepter ce genre de mission et s'oppose à une telle mise en œuvre.

Les annonces du ministre début décembre pour « relever le niveau des élèves » et leur financement supposé, présenté en CSAMen, ne permettront pas de mieux faire réussir les élèves. Généralisation des groupes de niveau alors que les conclusions de toutes les études nationales et internationales de ces

dernières années démontrent leur inefficacité, réhabilitation du redoublement, élèves fragiles privé.es de la LVB, développement de l'intelligence artificielle, DNB barrière avant le lycée, classes prépa-lycée, nouveaux programmes, nouveau socle... cette avalanche de mesures opportunistes en réponse aux interprétations erronées et précipitées des résultats de Pisa pour la France, marque un tournant pour le second degré dont les élèves et les personnels subiront les conséquences dès la prochaine rentrée et sur le long terme.

Alors que les réformes Blanquer au lycée ont structuré le tri des élèves vers l'enseignement supérieur, **les mesures du ministre Attal préfigurent un collège de la sélection dès la Sixième pour décourager les plus fragiles à poursuivre leur scolarité vers l'une des trois voies du lycée. Cet éclatement du second degré, un aboutissement du bac-3/bac+3, mettrait fin aux progrès de démocratisation par les savoirs, privant une partie de la jeunesse d'un accès aux connaissances et aux qualifications.** Les personnels, tout particulièrement en collège, seraient réduits à se conformer à de prétendues bonnes pratiques guidées par des batteries d'évaluations standardisées et des applications pilotées par une intelligence artificielle. Ces nouvelles pratiques professionnelles neutraliseraient la liberté pédagogique. Elles sont en tout point cohérentes avec les attendus de la réforme de la formation initiale que nous contestons.

Le SNES-FSU condamne la nouvelle opération « moyens d'enseignement supplémentaires » déguisée en prétendue neutralisation des suppressions d'emplois prévus à la rentrée 2024. **Dans notre académie, le solde est la suppression de 32 postes (pour théoriquement 561 élèves de moins). Les mesures Attal se feront par la suppression d'une heure d'enseignement en 6ème avec une grille horaire de 25h et le risque de DG au plus bas, menaçant groupes, options et mettant en concurrence les personnels au prétexte d'auto-financer une limitation à 15 élèves dans le groupe faible !** Alors que ce seuil sera sans aucun doute dépassé dans bien des établissements, comme ceux des ULIS ou des UPE2A, c'est la totalité des élèves de Sixième qui pâtiront de la perte de cette heure.

RÈE2024

s savoirs ?

ostes

ges et lycées adémie



Actions !

Le SNES-FSU revendique que les moyens soient mis dans les classes pour réduire les effectifs, ce qui en outre améliorerait les conditions de l'école inclusive. Respecter et revaloriser les personnels, mettre fin aux situations de souffrance, engager un nouvel élan de démocratisation : pour le SNES et la FSU, une autre école est possible ! Démocratiser l'école pour élever les qualifications de toute la population, c'est rendre les savoirs les plus exigeants accessibles à toute une génération en augmentant le temps d'études, en repensant les programmes scolaires, en redonnant la main aux personnels avec une formation initiale et continue de qualité pour des pratiques professionnelles réellement démocratisantes. Or les mesures déjà en place et les orientations voulues par Gabriel Attal vont dans le sens d'une École du tri scolaire et social, à l'opposé de notre projet éducatif démocratique.

C'est pourquoi, la CA académique appelle à la mobilisation massive du 1^{er} février et à préparer cette journée dans les établissements en tenant des heures d'information syndicale et à débattre des suites.

Les sections académique et départementales sont disponibles pour y intervenir et mettront à la disposition des S1 le matériel pour animer ces HMIS (publication, tracts, diaporama...).

La préparation de la rentrée 2024 doit être l'occasion d'exprimer notre refus de la politique éducative et salariale. Le SNES-FSU appelle à refuser les répartitions des dotations globales dans les collèges et lycées. La politique gouvernementale, la construction des répartitions en collège sur une grille qui n'existe pas constituent un énième déni de démocratie qui marque le mépris envers l'École. La section académique proposera un modèle de motion à cette fin.

Les semaines à venir doivent être l'occasion d'opposer notre projet pour l'École dont le congrès académique des 8 et 9 février sera le point d'orgue. Il est essentiel que tous les établissements participent à la préparation de ce congrès et débattent de notre projet pour l'École et nos professions. Il est temps de reprendre la main sur nos métiers et d'affirmer nos valeurs.

Du 24 janvier au 12 février, chaque syndiqué-e peut exprimer son appréciation sur le rapport d'activité national et le rapport financier du SNES-FSU. **C'est un acte démocratique essentiel dans la vie de notre syndicat. Alors exprimez-vous !**

Dans notre académie, nous assistons à la **multiplication des mises à l'abri de familles sans-toit dans des écoles, par des parents et des collègues.** La CAA réaffirme son soutien à ces actions.

En lien avec ses mobilisations, **la CA académique rappelle son opposition à la loi immigration qui s'inscrit en rupture avec les traditions humanistes d'accueil d'un pays au carrefour des cultures et qui s'attaque frontalement au droit des étrangers.** Pour le SNES-FSU, il n'est pas envisageable de voir appliquer une telle loi. Il appelle à se mobiliser pour en obtenir le retrait en participant massivement aux manifestations des 14 et 21 janvier.

Au niveau international, après quelques jours de trêve, **les bombardements, attaques militaires par voies terrestres, aériennes et maritimes ont immédiatement repris avec plus d'intensité qu'avant la trêve dans la bande de Gaza.** L'armée israélienne vise maintenant le Sud, là où des centaines de milliers de personnes ont été obligées de se réfugier. En tout, 1,9 million de personnes ont été déplacées. **La CA académique appelle à participer aux initiatives et manifestations demandant un cessez-le-feu immédiat, en soutien au peuple palestinien et une paix juste et durable** qui ne pourra être obtenue que par la reconnaissance de l'État de Palestine, l'ouverture de négociations en vue d'un accord de paix permettant à chacun des peuples de disposer de son propre État, et aux Palestiniens d'exercer leur droit à l'autodétermination, l'arrêt de la colonisation et le démantèlement des colonies, la fin de l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza.



Congrès académique du SNES-FSU

Nous allons tenir notre congrès académique **les jeudi 8 et vendredi 9 février 2024** à la bourse du travail de Grenoble, quelques semaines après le passage éclair du nouveau Premier ministre Gabriel Attal au ministère de l'Éducation nationale. Ce court passage a été emblématique d'une volonté de flatter la frange réactionnaire de l'opinion, le plus souvent contre les attentes des personnels et de l'intérêt général. En poursuivant la mise en œuvre d'une réforme du lycée professionnel qui va à l'encontre des besoins de la société, en menant au pas de charge l'opération « choc des savoirs » dessinant un projet d'École de l'assignation sociale, il a réactivé des mesures qui visent d'abord à réactiver le mythe d'une école ancrée dans une époque révolue et qui va surtout contribuer à aggraver les inégalités et le tri social.

L'Éducation nationale connaît sa 4^{ème} ministre en 2 ans... mais le programme est déjà tout tracé : depuis le mois d'août, le président de la République a fait de l'Éducation son « domaine réservé », et à l'occasion de ses vœux, filant la métaphore guerrière, il a évoqué avec insistance un réarmement civique, qui nous éloigne toujours plus d'une École émancipatrice. Un projet d'École que le SNES et la FSU sont déterminés à combattre !

Le service public d'Éducation traverse une crise profonde qui nécessite une réorientation complète de la politique éducative.

Sophie Vénétiay, secrétaire générale, invitée d'honneur, accompagnera nos travaux.

Qui peut participer à ce congrès ?

Le congrès académique est l'instance dirigeante de la section académique. Il est constitué des membres de la CA académique en cours de mandat, des membres titulaires des bureaux de S2 qui ne seraient pas membres de la CA, et des délégué·es de S1 (sections d'établissement). Tout·e syndiqué·e à jour de sa cotisation peut assister au congrès et y prendre la parole dans les limites fixées par le congrès. Elle/il n'a toutefois pas la qualité de délégué·e.

Vous trouverez toutes les informations (inscription, ordre du jour...) sur grenoble.snes.edu/congres2024

Le congrès du SNES-FSU est un moment important pour construire, affirmer et nous armer pour imposer notre projet pour l'École, pour la Fonction publique et de société.

Soyons très nombreux·ses les 8 et 9 février !

Votes rapports nationaux

Avant le congrès national de La Rochelle qui se tiendra en mars, chaque syndiqué·e peut exprimer son appréciation sur le rapport d'activité et le rapport financier. Ces rapports sont un bilan rétrospectif des orientations prises et actions menées par notre syndicat pendant la période allant de mai 2021 à décembre 2023.

Nous avons fait le choix à Grenoble d'organiser ce vote afin de permettre aux syndiqué·es de se prononcer sur la ligne de conduite adoptée par la direction nationale au cours de ces trois dernières années. Sur la base de ces votes, les délégué·es du congrès académique de Grenoble au congrès national se prononceront sur ces rapports.

Le rapport d'activité national et le rapport financier sont joints à l'*Université syndicaliste* du 18 janvier 2024. Vous trouverez ci-dessous les modalités des votes.

Le vote se déroulera dans les établissements, ou pour les retraité·es, les syndiqué·es isolé·es ou dans les établissements de moins de 4 adhérent·es par correspondance (le matériel de vote est envoyé par la section académique) **entre le 24 janvier et le 12 février.**

C'est un acte démocratique essentiel dans la vie de notre syndicat.

Alors exprimez-vous !

Renouvellement des instances du SNES-FSU

Les élections de la Commission administrative académique, ainsi que des bureaux départementaux, se dérouleront du 13 mai au 4 juin. Conformément aux statuts et règlements intérieurs nationaux du SNES-FSU, la section académique reconnaît le droit des syndiqué·e·s à s'organiser en courants de pensée structurés ou non pour présenter des orientations et des listes de candidats diverses.

À condition d'en faire la **demande avant le 5 mars 2024** (date d'envoi aux S1), tout·e syndiqué·e ou groupe de syndiqué·es prenant l'initiative de présenter une liste peut demander l'insertion dans une circulaire académique aux S1 d'une déclaration indiquant les raisons pour lesquelles elle/il entend présenter une liste. Elle/il peut, dans cette déclaration, appeler les membres des S1 à lui adresser des propositions de candidatures.

Le dépôt des listes est fixé au 2 avril. Les listes des candidat·es seront publiées sur le site académique et transmis aux syndiqué·es pour le scrutin qui se déroulera du 13 mai au 4 juin 2024.

Contre le choc des savoirs, une autre École est possible !

Les mesures Attal :

- de 26h à 25h : toujours moins pour les élèves en 6^{ème} ;
- groupes de niveau : un collège inégalitaire qui organisera le tri des élèves ;
- un éclatement du groupe classe et une perte de repères pour les élèves, à l'instar de ce que connaissent les lycéen·nes ;
- des conditions de travail encore plus dégradées pour les personnels (pression sur les emplois du temps, évaluations permanentes, prescriptions pédagogiques...)...

Le SNES-FSU revendique :

- la baisse significative des effectifs (20 élèves maximum en Éducation prioritaire, 24 élèves hors Éducation prioritaire en collège ; 25 en Seconde et 30 en 1^{ère} et Terminale) ;
- des moyens fléchés et cadrés nationalement pour les dédoublements, les groupes, les options ;
- un plan de recrutement massif de professeur·es, CPE, PsyEN, AED, AESH ;
- la remise à plat des réformes du lycée et du Bac Macron/Blanquer/Attal et l'abandon de la réforme de la voie professionnelle.

Le jeudi 1^{er} Grève inter

à l'appel de la FSU, de la Fnec-Fp-FO, de

Des métiers dévalorisés

Dégradations des conditions de travail, dévalorisation salariale... Au prétexte de redonner de l'attractivité à nos métiers, Attal envisage un concours avancé en L3 suivi de deux années de formation rémunérées, la seconde en responsabilité à 50 %. L'inculcation de « bonnes pratiques » prendrait le pas sur une formation initiale universitaire ancrée dans la recherche sur les savoirs et les pratiques. Le SNES-FSU s'oppose à ce projet visant à déqualifier nos métiers tout en mettant au pas les personnels du second degré.

Le SNES-FSU revendique :

- la mise en place dès la licence de véritables prérecrutements ;
- une entrée progressive dans le métier avec une année de stage d'1/3 devant élèves ;
- une année de néotitulaire avec une décharge de service d'1/3 pour la formation ;
- une augmentation des postes au concours, notamment l'agrégation (externe et interne) ;
- un plan massif de titularisation des contractuel·les ;
- une entrée dans le métier revalorisée à deux smics et de véritables perspectives de carrière.

Rentrée 2024 : toujours moins de moyens !

Attal annonçait des créations, mais ce sont 32 postes supprimés dans notre académie.

Les collèges et lycées généraux et technologiques sont particulièrement touchés :

- 20,5 ETP en heures postes (et + 2.5 ETP en HSA) pour les collèges ;
- 20 ETP en heures postes (et + 3 ETP en HSA) pour les lycées généraux et technologique.

Toujours plus d'heures supplémentaires à absorber !

8,42 % d'HSA en collège - une augmentation de 0,6 %

11,08 % d'HSA en LGT - une augmentation de 0,72 %

1^{er} février Journée syndicale

de la CGT Éduc'Action et de Sud éducation

Salaires : le dossier est loin d'être clos !

Les mesures de 2023 n'ont même pas permis de rattraper les pertes de pouvoir d'achat de ces 15 dernières années. La prime d'attractivité conduit à un aplatissement de nos carrières : il faut 17 ans pour gagner 400 euros de plus. Par ailleurs, le ministère fait de la classe exceptionnelle un système opaque et arbitraire dans lequel aucune contestation n'est possible. Enfin l'arnaque du Pacte est confirmée : attaque contre le statut, charge de travail sans revalorisation et illusion du remplacement.

Le SNES-FSU exige :

- l'abandon du Pacte et le transfert des sommes prévues sur des mesures sans contre parties ;
- une augmentation immédiate de 10 % du point d'indice et un plan pluriannuel de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et une revalorisation des carrières ;
- une augmentation des salaires des AED et des AESH et un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH ;
- que l'agrégation devienne le corps de référence dans le second degré, ce qui suppose **que toutes et tous deviennent agrégé·es** par mise en extinction du recrutement dans les corps actuels de certifié·es, CPE et PSY-EN, et un plan d'intégration massif pour les actuel·les titulaires.

Appel à candidature Unité et Action

Séminaire Unité et Action Jeudi 2 mai 2024

UA organise un séminaire de réflexion autour de l'évolution du paysage syndical et du rapport au politique.

Le projet de construction d'un nouvel outil syndical avec la CGT et Solidaires sera au centre de notre travail, en présence de Benoît Teste, secrétaire général de la FSU, Caroline Chev , Matthieu Leiritz et Laurent Frajerman.

Ce s minaire sera sous la forme d'un stage syndical.

Renseignements et inscription :
ua@grenoble.snes.edu

Nouveau Premier ministre, nouvelle ministre de l' ducation nationale, mais toujours une m me politique Macron/Blanquer/Attal/Oud a-Cast ra dont les mesures et prises de position participent du rouleau compresseur d'une id ologie utilitariste de l' cole aux seules fins de r pondre   la mainmise de l'entreprise sur l' ducation.

Les suppressions de postes participent de la m me logique, entra nant une baisse de l'offre de formation, une massification dans les classes, pour favoriser des parcours individuels pour les  l ves et le tri scolaire et social, sans parler des cadeaux   l' cole priv .

Les attaques contre le statut et la Fonction publique ont ouvert une guerre au syndicalisme de transformation sociale que nous, UA, portons par une mise au pas en r gle de tout-es les fonctionnaires. L'absence de revalorisation de nos professions et l'absence de v ritables mesures de pr recrutements ont conduit   p renniser la crise de recrutement et la d valorisation de nos professions.

Ces choix n olib raux se retrouvent dans l'ensemble de la politique gouvernementale dans les domaines fiscaux,  conomiques et sociaux, pactisant avec la droite et l'extr me-droite sur des sujets soci taux comme l'immigration.

Unit  et Action, une orientation

Courant de pens e majoritaire dans la FSU comme dans plusieurs des syndicats qui la constituent, dont le SNES-FSU, Unit  et Action (UA) est un lieu de d bats, d' changes d'exp riences et d'analyses, et aussi de r flexion et d' laboration de projets.   ce titre, notre courant de pens e entend peser sur la conception de nos m tiers tant en termes de contenus que de formation. Notre orientation refuse le dogmatisme et les th ories fig es. Notre ambition est celle d'une am lioration profonde du service public d' ducation. Pour nous, l' ducation nationale n'a pas pour vocation la reproduction conforme de la soci t  et de ses injustices, ni de d gager une  lite ou encore de se limiter   la formation d'une main-d' uvre disponible et imm diatement employable selon les besoins et crit res patronaux, mais de permettre   tout-es les jeunes de devenir les femmes et les hommes de demain, dans toutes leurs dimensions : personnelle, familiale, sociale, professionnelle et citoyenne.

Ce projet  ducatif est compl tement li    une ambition de transformation sociale : nous voulons contribuer   construire une soci t  socialement juste, d mocratique et dans laquelle les richesses cr ees ne seraient pas confisqu es par quelques-un-es. D s aujourd'hui nous demandons que ces richesses soient mises au service du plus grand nombre, de celles et ceux qui les produisent au d triment des profits. Cela passe par l'am lioration des salaires directs (avec bien s r l'augmentation du point d'indice), et socialis s (protection sociale, prestations familiales, retraites), mais  galement par une fiscalit  qui pr l ve sur les gros revenus, en particulier les revenus non salariaux, pour donner   l' tat et aux services publics, dont celui d' ducation, les moyens de fonctionner, d'am liorer leur qualit  et de pouvoir d'autant mieux mener   bien leurs missions. Cela passe  galement par une red finition de la place des personnels dans les prises de d cision au sein de l' tat et globalement des citoyen-nes dans la soci t .

Notre ambition pour les enfants et adolescent-es d'aujourd'hui est qu'ils/elles puissent  chapper aux mod les consum ristes qu'on leur propose pour devenir acteurs et responsables de leur propre devenir. L' tat doit  tre le garant du droit de chacun-e   l' ducation, en toute  quit  sur l'ensemble du territoire national ; ni la d centralisation sous couvert de « proximit  », ni l'autonomie, ni les injonctions de nos dirigeant-es qui demandent toujours plus d'aust rit  dans les d penses publiques ne doivent remettre cette mission en cause. UA tient   r affirmer ses principes de droit   l' ducation, de gratuit , de la cit  et de continuit  territoriale du service public.

Rassembler, d battre, agir

Notre orientation, c'est aussi une pratique syndicale qui privil gie le rassemblement le plus large des personnels, la mise en discussion de nos orientations comme de nos d cisions d'action et les d marches les plus unitaires. Il s'agit d'aller vers davantage d'unit  syndicale.

Courant de pens e majoritaire, UA porte la responsabilit  de la pr servation de l'outil syndical et de la rel ve des militant-es dans les responsabilit s qu'ils exercent. La section acad mique et les sections d partementales ont besoin de renforts militants et de renouvellement. Nous allons bient t  lire nos instances acad miques et d partementales ; si vous vous reconnaissez dans notre orientation et souhaitez assumer des responsabilit s dans le SNES-FSU, vous pouvez faire conna tre votre candidature   ua@grenoble.snes.edu.

Appel à candidature de l'École Émancipée



Pour un syndicat combatif, démocratique et de transformation sociale !

La FSU, et certaines de ses organisations comme le SNES, sont les seuls syndicats en France dont le fonctionnement repose sur un droit de tendance, c'est-à-dire le droit de proposer aux suffrages des syndiqué-es des listes reposant sur une orientation clairement exposée. L'École Émancipée a d'abord été fondée (en 1910 !) sur une réflexion pédagogique (notamment autour du mouvement Freinet et autres pédagogies alternatives), elle s'est aussi enrichie de l'histoire de la gauche et du syndicalisme révolutionnaires et de différents mouvements d'émancipation.

Pour l'École Émancipée, loin d'être obsolète, cette structuration en groupes de réflexion permanents est un aspect essentiel de la démocratie syndicale. Cela permet que les accords comme les désaccords soient explicites, sans être liés à des oppositions ou des rapprochements de personnes. Dans la Fédération, cela favorise le débat et la recherche de positions de synthèse entre les différentes tendances. En outre, les tendances se maintiennent entre deux congrès, cela permet la poursuite de la réflexion au-delà des seules élections. A l'heure où le modèle social issu en France de la Libération, dans lequel les syndicats avaient un rôle important, est méthodiquement détruit par le pouvoir politique, ces débats dans le SNES et la FSU sont particulièrement essentiels.

Que défendons-nous ?

L'École Émancipée veut changer l'École pour la rendre coopérative, égalitaire et solidaire. Elle défend une éducation de qualité, ouverte à toutes et tous, qui permette de former des citoyen-nés éclairé-es et émancipé-es. Nous sommes pour le collège et le lycée uniques parce que nous nous opposons à toute forme de séparation des parcours scolaires, souvent synonyme d'inégalité entre les voies et de soumission de l'école aux lois du marché.

Elle se bat en faveur d'une société anticapitaliste, sans discrimination, écologique et féministe. Pour y parvenir et pour défendre les personnels, elle prône un syndicalisme de lutte, appuyé sur l'auto-organisation des personnels en assemblées générales. Le même souci d'égalité préside au combat de l'École Émancipée contre l'exclusion et contre la précarité. Dans l'éducation, elle se bat pour la titularisation immédiate et sans condition de toutes les précaires. L'École Émancipée est aussi opposée à la hiérarchie des statuts et au corporatisme car ils recèlent l'autoritarisme et divisent les personnels.

Elle souhaite également le rassemblement de l'ensemble des syndicats de transformation sociale dans une seule structure, démocratique, pour lutter contre les forces réactionnaires et changer radicalement notre société.

Participez à faire entendre l'École Émancipée

Pour faire entendre ces idées, nous présenterons comme à chaque congrès une liste académique École Émancipée, et nous avons pour cela besoin d'un maximum de candidat-es. Si vous vous reconnaissez dans l'École Émancipée ou si, sans vous y retrouver entièrement, vous souhaitez nous soutenir, prenez contact !

Contact : eesnesgre@lists.riseup.net

Rapport Financier Académique

Le mandat débute au 01/09/2021 et se terminera au 31/08/2024. La comptabilité du SNES-FSU se faisant par année scolaire, sont présentés ici les résultats des exercices clos 2021-2022 et 2022-2023.

Les comptes du SNES-FSU sont globalisés depuis le 01/09/2009 et publiés au *Journal officiel* à compter de l'exercice 2010-2011, après vérification par le commissaire aux comptes.

Le mandat 2021-2024 s'inscrit, au point de vue financier, dans une relative stabilité, grâce des efforts de réduction des dépenses, notamment énergétiques.

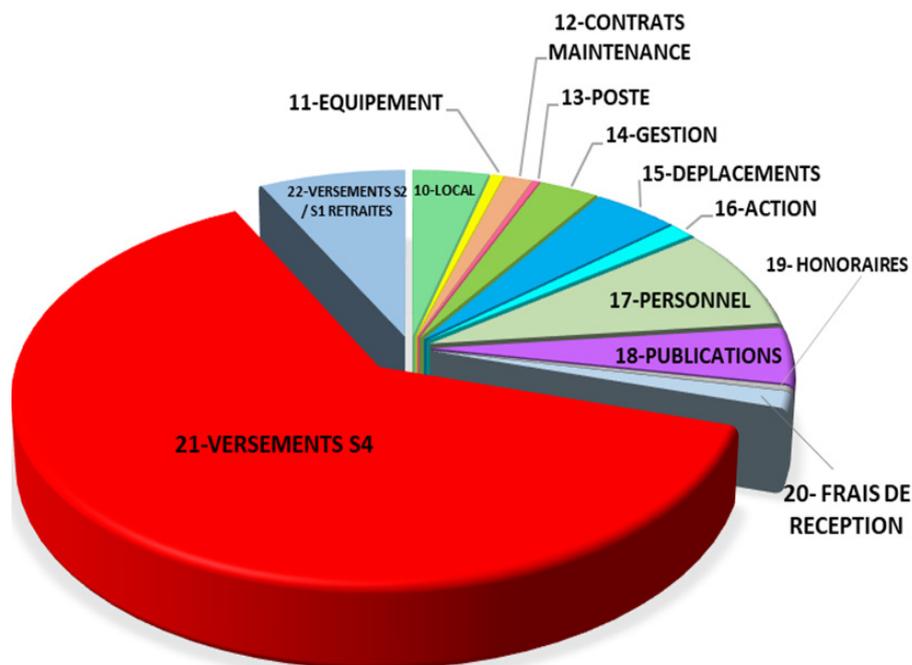
Soldes bancaires au 31/08/2023	
Compte courant (crédit mutuel)	63 751,74 €
Livret OBLN Triplex (crédit mutuel)	298 674,18 €
Livret Tonic OBNL (crédit mutuel)	200 000,00 €
Total	562 425,92 €

À quoi votre cotisation sert-elle ?

Pour une cotisation moyenne de 200 €, sont dédiés :

- 15,60 € aux locaux (postes 10-11-12-14) ;
- 9 € aux frais de publication / postaux (postes 13-18) ;
- 7,60 € aux déplacements (poste 15) ;
- 2,30 € à l'action académique (poste 16) ;
- 16 € aux frais salariaux (postes 17-19) ;
- 2,50 € aux frais de réception (poste 20) ;
- 13 € reversés aux sections départementales S2 et aux S1 retraités (poste 22) ;
- 134 € reversés à la section nationale S4 (poste 21) ;

REPARTITION DES DEPENSES EXERCICES 2021-2022 ET 2022-2023



Contexte et conséquences

L'exercice 2023-2024 est marqué par l'explosion du tarif d'électricité pour les entreprises, et donc, des factures de chauffage de la section académique. De même, le prix du papier est en forte augmentation.

Face à cela, nous poursuivons nos efforts, déjà entrepris lors de l'exercice 2022-2023, lui-aussi touché par ces augmentations, afin de réduire autant que nous le pouvons nos dépenses énergétiques. De même, nous nous efforçons d'économiser le papier (envois postaux aux S1 et bulletin académique réduits).

Par ailleurs, la baisse du nombre des syndiqué-es, et donc des recettes liées aux cotisations, n'est pas enrayée ; en six ans d'années, le nombre d'adhérent-es est passé de 2 723 (en 2017-18) à 2 340 (en 2022-2023).

Le SNES-FSU ne vit que de l'argent des cotisations : c'est vous, par votre cotisation, qui rendez possibles les actions, stages, informations, conseils, accompagnements...

: mandat 2021-2024

DEPENSES	E 21-22	E 22-23
10-LOCAL	14 962,82	15 173,74
11-EQUIPEMENT	3 287,43	1 606,55
12-CONTRATS MAINTENANCE	5 818,28	5 341,83
13-POSTE	687,10	1 779,01
14-GESTION	12 282,81	10 879,27
15-DEPLACEMENTS	16 405,43	17 226,00
16-ACTION (caisse de grève)	0,00	9 800,00
17-PERSONNEL	38 488,52	28 918,68
18-PUBLICATIONS & REPROGRAPHIE	21 369,63	16 237,72
19-HONORAIRES	483,48	2 722,44
20-FRAIS DE RECEPTION	5 377,17	5 711,67
21-VERSEMENTS AU S4	290 452,42	304 726,02
22-VERSEMENTS S2 / S1 RETRAITES	27 271,00	30 557,00
TOTAL DEPENSES	436 886,09	450 679,93

RECETTES	E 21-22	E 22-23
Nombre de syndiqués	2302	2340
Cotisations totales	459 206,62	462 749,60
INTERETS	228,13	22 989,75
TVA	1 183,00	1 255,00
Action (dons)	229,00	6 033,85
TOTAL RECETTES	460 846,75	493 028,20

RESULTAT EXERCICE	E 21-22	E 22-23
	23 960,66	42 348,27

Explication des postes de dépenses et recettes

Postes 10, 11, 12 et 14 : ces dépenses concernent les locaux de la section académique, situés au 6 avenue Marie Reynoard à Grenoble, dont la section académique (S3) est propriétaire. Il s'agit des factures d'électricité, de chauffage, des charges de copropriété, des réparations, de l'assurance, des frais de téléphone, d'entretien, de papèterie, etc.

Poste 15 : ce sont les déplacements remboursés aux militant·es, mais aussi aux syndiqué·es lors des stages syndicaux ou des instances.

Postes 13 et 18 : ils concernent les frais de publication des bulletins académiques, ou encore les frais de reprographie et postaux pour l'envoi du matériel syndical dans les S1 (sections d'établissement) ou du matériel de vote lors des élections.

Poste 16 : il a connu une très forte augmentation en 2022-2023 puisqu'il s'agit de la caisse de grève mise en place dans le cadre du mouvement contre la réforme des retraites ; ce poste se compense avec le poste « Action » des recettes, qui correspond aux dons reçus pour cette caisse de grève, auxquels il faut ajouter la « part action » de chaque cotisation perçue (2,85 € / cotisation, soit un total de 5 383,65 € pour 2022-2023, englobé dans le montant des cotisations totales).

À noter : les indemnités pour la caisse de grève sont à cheval sur deux exercices, 2022-2023 et 2023-2024 ; la caisse de grève aura été quasiment à l'équilibre pour le mouvement de 2022.

Poste 17 : ce sont les dépenses salariales et les charges sociales liées à l'emploi de notre secrétaire, qui est la première interlocutrice, par mail ou téléphone, des syndiqué·es.

Poste 19 : il correspond à l'établissement des bulletins de salaire pour la secrétaire, et, en 2022-2023, à une procédure judiciaire, d'où une forte augmentation sur cet exercice.

Poste 20 : les frais de réception regroupent toutes les dépenses liées à l'hébergement et la restauration lors des instances du SNES-FSU (CAA / CSA / congrès) mais aussi lors des stages syndicaux.

Poste 22 : la section académique verse à chaque section départementale (S2) une dotation pour son fonctionnement et reverse aux sections départementales des retraités (S1 retraités) une part de 7€ par adhérent·e retraité·e. Cela permet de faire vivre l'action du SNES-FSU localement, au plus près des syndiqué·es.

Poste 21 : c'est le poste le plus important : chaque section académique du SNES-FSU reverse au S4 (section nationale) une part (environ les deux tiers) des cotisations perçues au sein de l'académie par le S3.

Recettes : La seule différence notable est la forte augmentation des intérêts pour 2022-2023, due à l'arrivée à échéance d'un compte à terme, ce qui a généré des intérêts et ce qui explique un résultat d'exercice bien plus élevé que l'année précédente.

Aline Laroche, trésorière académique

Vous souhaitez en savoir plus sur l'utilisation de votre cotisation ?

Candiditez, lors du prochain congrès académique (les 8 et 9 février 2024), pour être membre de la commission de transparence des comptes du SNES académique, qui se réunit une fois par an pour vérifier la bonne gestion des finances du SNES-FSU (aucune compétence spécifique n'est requise).

Salaires : le dossier n'est pas clos !

Les mesures de 2023 n'ont même pas permis de rattraper les pertes de pouvoir d'achat de ces 15 dernières années. La prime d'attractivité conduit à un aplatissement de nos carrières : **il faut 17 ans pour gagner 400 euros de plus**. Par ailleurs, le ministère fait de la classe exceptionnelle un système opaque et arbitraire dans lequel aucune contestation n'est possible. Enfin l'**arnaque du Pacte** est confirmée : attaque contre le statut, charge de travail sans revalorisation et illusion du remplacement.

Le SNES-FSU exige :

- ▶ l'**abandon du Pacte** et le transfert des sommes prévues sur des mesures sans contreparties.
- ▶ une **augmentation immédiate de 10% du point d'indice** et un plan pluriannuel de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et une revalorisation des carrières.
- ▶ une augmentation des salaires des AED et des AESH et un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH.

Conditions de travail : alerte !

Classes surchargées, vies scolaires sous tension, inclusion sans moyens suffisants... le quotidien des personnels est rendu impossible par les choix politiques. Pour la rentrée 2024, aucune création de postes de CPE ou d'AED ! Quant aux créations d'emplois d'enseignant-es, elles sont orientées vers la mise en place des lubies ministérielles dans le cadre du choc des savoirs : des groupes de niveaux qui sont un leurre et ne permettront pas de sortir des difficultés que les personnels rencontrent au quotidien pour faire réussir tous les élèves.

Le SNES-FSU exige :

- ▶ une **diminution des effectifs dans les classes** : pas plus de 24 élèves par classe en collège (20 en Éducation prioritaire), 25 élèves par classe en seconde et pas plus de 30 en 1ère/terminale.
- ▶ des **créations d'emplois** à hauteur des besoins avec un plan pluriannuel de recrutement (il faut 11543 emplois pour retrouver le taux d'encadrement de 2017).

Nous faisons l'École, faisons-nous entendre !

- ⊗ Notre quotidien : les classes les plus chargées d'Europe, des classes sans professeurs, des AESH toujours dans la précarité, des vies scolaires seules face au fléau du harcèlement en milieu scolaire...et pourtant, nous tenons l'École publique au quotidien.
- ⊗ Le discours du ministre : un projet passéiste et conservateur (uniforme, choc des savoirs), des annonces médiatiques hors-sol...
- Nous faisons l'École, exigeons des personnels mieux payés, respectés, protégés, des conditions de travail et d'étude améliorées.

**A l'appel de la FSU, la FNEC-FP FO, la CGT Educ'action et SUD éducation
Toutes et tous en grève le jeudi 1er février !**